

Pièces incluses

Capteur avec pile (1x CR2, 3V Lithium)	Manchon pour capteur	Outil d'installation (2)	Gabarit autocollant (2)	Guide d'installation et de démarrage rapide

Outils nécessaires

Mèche, 7/8 po de diamètre	Perceuse	Maillet en caoutchouc

REMARQUE:

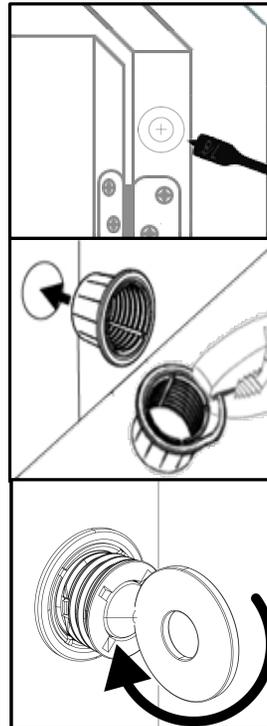
De l'équipement additionnel pourrait être requis, selon la construction ou les matériaux du bâtiment, ou selon les interférences radio qui pourraient réduire la portée radio.

INSTRUCTIONS D'APPAIRAGE

- Suivez les instructions de votre système pour préparer l'ajout d'appareils à votre système.
- Allez à l'endroit où le capteur sera installé pour tenir compte de toute interférence radio à cet emplacement.
- Tirez la languette isolante de la pile pour commencer la procédure d'appairage.
- Une fois le capteur détecté et ajouté au système, procédez à l'installation du capteur.

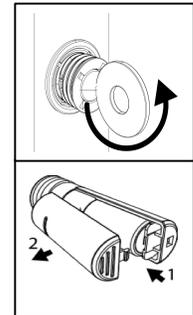
INSTRUCTIONS D'INSTALLATION

- Identifiez l'emplacement précis du capteur et marquez-le en utilisant le gabarit autocollant. *L'emplacement préféré est dans l'embrasure de porte du côté charnières de telle façon que la fermeture de la porte poussera le piston. S'il y a des obstacles à côté de la porte, comme des panneaux en verre, le capteur peut être installé dans le linteau au-dessus de la porte ou dans la porte même.*
- Percez un trou de 7/8 po (2,22 cm) à une profondeur d'au moins 2,6 po (6,6 cm) en perçant le gabarit autocollant que vous pouvez enlever ensuite.
- Insérez le manchon du capteur dans le trou jusqu'à ce que l'épaulement bute contre la surface de l'embrasure. *Si le capteur doit être installé à ras avec la surface de l'embrasure, enlever l'épaulement du manchon avant d'insérer le manchon.*
- Insérez le capteur dans le manchon et vissez le capteur dans le manchon jusqu'à ce que la profondeur désirée soit atteinte. *Des clics se feront entendre lorsque le capteur aura dépassé le nombre minimum de tours.*
- Alignez les encoches sur le devant avec la rainure pour verrouiller.
- Ouvrez et fermez la porte pour vérifier que le capteur fonctionne correctement et que le capteur n'interfère pas avec la fermeture de la porte. Vissez le capteur pour le faire rentrer davantage s'il y a interférence. Si la fermeture de la porte ne déclenche pas le capteur, dévissez-le un quart de tour et réessayez. Répétez jusqu'à ce que le capteur se déclenche.



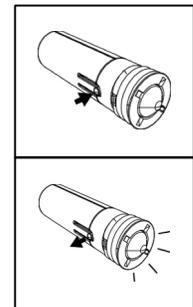
REPLACEMENT DE LA PILE

- Utilisez seulement des piles Duracell DL-CR2, Rayovac RL-CR2, Energizer EL1CR2, ou des piles GP ou GPCR2.
- Au besoin, marquez la profondeur du capteur dans le manchon.
- Dévissez le capteur du manchon en utilisant l'outil d'installation ou une pièce de monnaie.
- Retirez le couvercle de la pile et enlevez la pile.
- Insérez une pile neuve dans le capteur, en respectant la polarité.
- Remplacez le couvercle de la pile.
- Remplacez le capteur dans le manchon à sa profondeur initiale.



RESTAURER LES RÉGLAGES PAR DÉFAUT DU CAPTEUR

- Dévissez le capteur du manchon.
- Retirez le couvercle de la pile et enlevez la pile.
- Appuyez sur l'interrupteur de sécurité et maintenez-le enfoncé pendant que vous réinsérez la pile.
- Lorsque le voyant DEL s'allume, relâchez l'interrupteur de sécurité.
- Le capteur est maintenant en mode d'appairage et peut répondre à des demandes d'appairage.
- Remplacez le couvercle de la pile.
- Remplacez le capteur dans le manchon à sa profondeur initiale.



INDICATIONS DEL

Allumé en continu au démarrage:	Initialisation et restauration des réglages par défaut si demandé.
Clignote 3 fois suivi d'une pause:	En recherche d'un réseau à joindre.

ÉNONCÉ SUR LES RÈGLES DE LA FCC

WARNING: Changes or modifications to this unit not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment.

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy, and if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

FCC ET INDUSTRIE CANADA

RF Radiation Exposure statement: This equipment complies with FCC and Industry Canada RF radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This equipment should be installed and operated with a minimum distance of 20 centimeters between the antenna and all persons.

INDUSTRIE CANADA

This device complies with Industry Canada licence-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

GARANTIE SALUS

SALUS North America Inc. (« Salus ») garantie que pour une période de deux (2) ans (« Période de garantie ») à partir de la date d'achat par le client (« Client »), cet appareil, à l'exclusion des piles (« Produit »), sera exempt de tout défaut de matériau ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et de services, en conformité avec les instructions fournies. Pendant la Période de garantie, Salus réparera ou remplacera, selon sa décision, sans frais par rapport à l'appareil, tout Produit défectueux. Tout appareil remplacé et/ou réparé sera garanti pour le restant de la Période de garantie originale ou pour quatre-vingt-dix (90) jours, la période la plus longue étant retenue.

Cette garantie ne couvre pas les frais de démontage ou de réinstallation. Cette garantie ne s'applique pas si un Produit (i) a été modifié, réparé ou altéré par quelqu'un d'autre qu'un employé de Salus ou qu'un représentant autorisé par Salus, (ii) n'a pas été entretenu en conformité avec les instructions de manipulation et de fonctionnement fournies par Salus ou (iii) a été sujet à des conditions physiques ou électriques inhabituelles, à une mauvaise utilisation, à de l'abus, à de la négligence ou à un accident.

Cette garantie constitue la seule garantie expresse que Salus offre pour le Produit. Toutes les garanties implicites, y compris les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier, sont limitées à la Période de garantie ou à la plus courte période permise par la loi.

SALUS NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE D'AUCUNE PERTE OU DOMMAGE D'AUCUNE SORTE, Y COMPRIS DE TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCIDENTEL OU CONSÉCUTIF RÉSULTANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, D'UNE VIOLATION DE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, OU DE TOUTE AUTRE DÉFAILLANCE DE CE PRODUIT. Certains États ou provinces ne permettent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accidentels ou consécutifs ou la limitation de la durée de la garantie implicite sur la qualité marchande ou sur l'adéquation. Par conséquent, ces exclusions ou limitations peuvent ne pas s'appliquer à vous.

Aucune information ou aucun avis, oral ou écrit, donnés par Salus ou par un représentant autorisé par Salus ne peut modifier ou prolonger la portée de cette garantie. Si une des modalités s'avérait illégale ou non exécutoire, la légalité et la force exécutoire des autres modalités ne seraient pas affectées ou amoindries.

Le recours unique et exclusif du client, en vertu de la présente garantie limitée, est la réparation du Produit ou son remplacement, tel que décrit dans la présente garantie. Si un Produit couvert par la présente garantie est défectueux, le client peut :

- contacter le fournisseur (« Vendeur ») à qui le Client a acheté le Produit pour obtenir un produit équivalent en remplacement après que le Vendeur a jugé que le Produit est défectueux et que le Client est éligible au remplacement ou,
- contacter le Service à la clientèle de Salus au support@salusinc.com, pour déterminer si l'appareil est éligible à un remplacement. Si un remplacement est autorisé par la garantie et a été expédié avant le retour de l'appareil sous garantie, une carte de crédit est requise, et une retenue peut être appliquée sur la carte de crédit du Client pour la valeur du remplacement jusqu'à ce que l'appareil retourné soit vérifié et jugé éligible à un remplacement, auquel cas la carte de crédit du Client ne sera pas débitée.

Cette garantie vous confère des droits légaux précis; vous pourriez également avoir d'autres droits qui varient d'un État ou d'une province à l'autre. Pour toute question concernant cette garantie, veuillez écrire à Salus à l'adresse suivante :

SALUS North America, Inc.
850 Main Street
Redwood City, CA 94063